

Conditions Générales de Vente

Les présentes Conditions Générales de Vente (ci-après « CGV ») définissent les termes et conditions de vente des prestations de formation réalisée par la SARL 13° SUD au Capital de 3 000 Euros immatriculée au RCS Mamoudzou N° 2009 B 14397 et dont le siège social est situé à Mamoudzou. Organisme de formation : Déclaration d'activité enregistré sous le numéro 06 97 00069 97 auprès du préfet de Mayotte.

1. Définitions

Les termes et expressions suivants ont, sauf précision contraire, le sens qui leur est donné ci-dessous s'ils apparaissent avec leur première lettre en majuscule, qu'ils soient au singulier ou au pluriel, dans les présentes conditions générales, le bon de commande, ou dans tout autre document émanant de SARL 13° SUD et se rapportant à l'Offre y compris dans le préambule de ces documents :

- Contrat : Désigne les termes et conditions des CGV, complétés du bon de commande.
- Client : Désigne le signataire du Contrat au bénéfice de toute personne morale ou physique (ci-après « Interlocuteur ») et responsable du paiement du prix.
- Offre : Désigne l'Offre de Prestation de Service proposée par SARL 13° SUD.
- Prestation de Service : Désigne le service d'audit et de conseil proposé par SARL 13° SUD au Client

2. Application des CGV

Les CGV s'imposent au Client et prévalent sur ses conditions générales d'achat et plus généralement sur tout autre document qui aurait été communiqué à SARL 13° SUD, sauf accord exprès de ces dernières.

Conformément à la réglementation en vigueur, les CGV sont systématiquement communiquées à tout Client qui en fait la demande, pour lui permettre de passer commande auprès du Prestataire.

Le Client est présumé avoir pris connaissance et accepté les présentes conditions générales de vente au plus tard à la date de signature du bon de commande.

Il ne sera dérogé aux présentes CGV que par accord exprès écrit des parties. Le fait pour SARL 13° SUD d'avoir accepté une ou plusieurs modifications de leurs CGV ne confère au Client aucun droit à la pérennité desdites modifications lors de ses commandes ultérieures.

SARL 13° SUD peut modifier ses CGV à tout moment. La version applicable des CGV est celle en vigueur au jour de la souscription de l'Offre.

3. Description des services contenus dans l'Offre – Engagements du Client

3.1 Description des services

La Prestation de Service vise à accompagner le Client dans l'optimisation de son organisation, le développement de sa performance et la réduction de ses coûts, en matière notamment d'organisation RH, de business Model et d'innovation.

La Prestation de Service fournie par SARL 13° SUD dans le cadre du Contrat est définie dans la convention d'intervention.

3.2 Engagements du Client

Le Client est garant de la sincérité des informations transmises dans le cadre de l'Offre de sorte que la SARL 13° SUD ne pourra en aucun cas être tenue responsable en raison de manquements ou défauts d'informations de la part du Client.

Aux fins de réalisation du service, le Client reconnaît avoir été informé et s'engage :

- à apporter sa collaboration afin de permettre l'exécution de la mission ;
- à fournir, dans les meilleurs délais suivant l'envoi du bon de commande signé, à SARL 13° SUD tous les

éléments et informations nécessaires ainsi que tous les documents utiles (voir convention correspondante) ;

- à porter à la connaissance de SARL 13° SUD tout élément qui aurait pour conséquence de créer des difficultés dans l'exécution de la mission ;
- à répondre aux sollicitations et assister aux entretiens nécessaires dans la réalisation de la mission.

3.3 Dédit et remplacement d'un participant

En cas de dédit signifié par le Client à 13 DEGRÉS SUD au moins 7 jours avant le démarrage de la formation, 13 DEGRÉS SUD offre au Client la possibilité :

- De repousser l'inscription du Stagiaire à une formation ultérieure, dûment programmée au catalogue de 13 DEGRÉS SUD, et après accord éventuel de l'OPCA.
- De remplacer le Stagiaire empêché par un autre participant ayant le même profil et les mêmes besoins en formation, sous réserve de l'accord éventuel de l'OPCA.

3.4 Annulation, absence ou interruption d'une formation

Tout module commencé est dû dans son intégralité et fera l'objet d'une facturation au Client par 13 DEGRÉS SUD. En cas d'absence, d'interruption ou d'annulation, la facturation de 13 DEGRÉS SUD distinguera le prix correspondant aux journées effectivement suivies par le Stagiaire et les sommes dues au titre des absences ou de l'interruption de la formation. Il est rappelé que les sommes dues par le Client à ce titre ne peuvent être imputées par le Client sur son obligation de participer à la formation professionnelle continue ni faire l'objet d'une demande de prise en charge par un OPCA.

Dans cette hypothèse, le Client s'engage à régler les sommes qui resteraient à sa charge directement à 13 DEGRÉS SUD.

D'autre part, en cas d'annulation de la formation par le Client, 13 DEGRÉS SUD se réserve le droit de facturer au Client des frais d'annulation calculés comme suit :

- Si l'annulation intervient plus de 15 jours ouvrables avant le démarrage de la formation : aucun frais d'annulation.
- Si l'annulation intervient entre 15 jours et 7 jours ouvrables avant le démarrage de la formation : les frais d'annulation sont égaux à 50% du prix H.T. de la formation.
- Si l'annulation intervient moins de 7 jours ouvrables avant le démarrage de la formation : les frais d'annulation sont égaux à 100 % du prix H.T. de la formation

3.5 Horaires et accueil

Sauf indication contraire portée sur la fiche de présentation de la formation et la convocation, la durée quotidienne des formations est fixée à sept heures. Les lieux, adresse et horaires sont indiqués sur la convocation.

3.6 Effectif et ajournement

Pour favoriser les meilleures conditions d'apprentissage, l'effectif de chaque formation est limité. Cet effectif est déterminé, pour chaque formation, en fonction des objectifs et des méthodes pédagogiques.

Les inscriptions sont prises en compte dans leur ordre d'arrivée. L'émission d'un devis ne tient pas lieu d'inscription. Seuls les devis dûment renseignés, datés, tamponnés, signés et revêtus de la mention « Bon pour accord », retournés à 13 DEGRÉS SUD ont valeur contractuelle. Une fois l'effectif atteint, les inscriptions sont closes. 13 DEGRÉS SUD peut alors proposer au Stagiaire de participer à une nouvelle session ou de figurer sur une liste d'attente.

Dans le cas où le nombre de participants serait insuffisant pour assurer le bon déroulement d'une formation, 13 DEGRÉS SUD se réserve la possibilité d'ajourner la formation au plus tard une semaine avant la date prévue et ce sans indemnités.

3.7 Devis et attestation

Pour chaque action de formation, un devis est adressé en trois exemplaires par 13 DEGRÉS SUD au Client. Deux exemplaires dûment renseignés, datés, tamponnés, signés et revêtus de la mention « Bon

pour accord » doivent être retournés à 13 DEGRÉS SUD par tout moyen à la convenance du Client : courrier postal, télécopie, mail. Le cas échéant une convention particulière peut être établie entre 13 DEGRÉS SUD, l'OPCA ou le Client.

A l'issue de la formation, 13 DEGRÉS SUD remet une attestation de formation au Stagiaire. Dans le cas d'une prise en charge partielle ou totale par un OPCA, 13 DEGRÉS SUD lui fait parvenir un exemplaire de cette attestation accompagnée de la facture. Une attestation de présence pour chaque Stagiaire peut être fournie au Client, à sa demande

3.9 Descriptif et programme de formation

Les contenus des programmes, tels qu'ils figurent sur les fiches de présentation des formations sont fournis à titre indicatif. L'intervenant ou le responsable pédagogique se réservent le droit de les modifier en fonction de l'actualité, du niveau des participants ou de la dynamique du groupe..

4. Souscription

Le Client souscrit à une Offre en complétant le bon de commande établi par SARL 13° SUD et en l'adressant, accompagné des CGV dûment datées et signées, à SARL 13° SUD par e-mail, télécopie ou par voie postale.

Sauf indication contraire, l'Offre est valable à compter de la date indiquée sur le bon de commande et restera valable pour la durée spécifique mentionnée.

5. Durée

Le présent Contrat est conclu pour une durée établie sur le bon de commande.

6. Tarifs, facturation et modalités de paiement

6.1 Tarifs :

Les Offres de formation sont consenties aux tarifs en vigueur au jour de la souscription de l'Offre, selon le bon de commande préalablement établi par SARL 13° SUD et accepté par le Client.

6.2 Facturation :

Les prix sont exprimés en euros hors taxes pour une prestation réalisée à Mayotte et à la Réunion.

Une première facture d'acompte, plus loin désignée « »Facture 1" », intervient une fois le bon de commande validé et enregistré par SARL 13° SUD. Elle est adressée par courrier au Client et couvre 30 % du prix de l'Offre.

Le règlement de la facture d'acompte déclenche la première phase de la prestation Audit et Conseil

Une seconde facture, plus loin désignée « »Facture 2" », intervient simultanément à la transmission du dossier de synthèse finale. Elle est transmise au Client par courrier ou en main propre et couvre 70 % du prix de l'Offre.

Les débours engagés par SARL 13° SUD, après acceptation par le Client, et liés à la réalisation de l'Offre (tels que et sans que cette liste soit exhaustive : déplacements, visites, frais de dossier, envois de documents administratifs, frais d'expertise, etc.), sont à la charge du Client.

6.3 Paiement :

La Facture 1 est payable à réception, sans escompte, par chèque bancaire, virement bancaire ou mandat administratif. La Facture 2 est payable à réception.

Tout défaut de paiement à l'échéance, rendra immédiatement exigible l'intégralité des sommes dues au titre de l'Offre et entraînera de plein droit, le lendemain de la date d'exigibilité de la facture :

- le paiement de pénalités de retard calculées au taux d'intérêt appliqué par la Banque Centrale Européenne à son opération de refinancement la plus récente majoré de 10 points de pourcentage ;
- l'ouverture d'un dossier de contentieux d'un montant de 450 €

• le paiement d'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement d'un montant de 40 euros HT. Dans le cas où les frais de recouvrement exposés seraient supérieurs à ce montant, SARL 13° SUD pourra demander une indemnisation complémentaire, sur justification.

A défaut de paiement à réception ou de la première présentation d'une lettre recommandée avec demande d'avis de réception, SARL 13° SUD pourra par ailleurs prononcer l'exigibilité de toutes les sommes dues par le Client, y compris le montant de la Facture 2 restant à courir, sans préjudice de la faculté de résilier l'Offre conformément à l'article 10 « Résiliation ».

7. Droits de propriété intellectuelle

Tous documents édités et fournis par SARL 13° SUD fait l'objet d'une protection par les droits de propriété intellectuelle, dont le bénéfice est reconnu à SARL 13° SUD par les dispositions législatives ou réglementaires de tous pays, ainsi que par les conventions internationales, actuelles et futures, et notamment les droits prévus aux articles L. 122-1 et suivants du Code de la propriété intellectuelle.

Comme titulaire des droits, SARL 13° SUD conserve la pleine et entière propriété intellectuelle ainsi que toutes les prérogatives s'y rattachant.

8. Responsabilité

SARL 13° SUD n'est lié au Client que par une obligation de moyen.

SARL 13° SUD s'engage à apporter toutes les compétences et tous les moyens raisonnablement possibles au bon accomplissement de la mission dans les meilleures conditions.

En aucun cas, la responsabilité de SARL 13° SUD ne pourra être recherchée pour les dommages indirects qui pourraient être causés par les Prestations fournies. De convention expresse entre les parties, sont considérés comme dommages indirects tout préjudice moral ou commercial, pertes de bénéfices, de chiffre d'affaires, de commandes, de revenus, de clientèle, perte de données et toute action dirigée contre le Client par un tiers et les conséquences en résultant.

SARL 13° SUD ne saurait être tenue pour responsable des retards de transmission d'informations ou de pièces occasionnés par les services internes au Client provoquant de facto une prolongation des délais définis ci-dessus comme raisonnables.

En tout état de cause, le montant total des indemnités que SARL 13° SUD pourrait être amené à verser au Client pour quelque raison que ce soit est, d'un commun accord, limité aux honoraires perçus au titre des travaux pour lesquels leur responsabilité a été retenue, depuis la date où se situe le fait générateur de leur responsabilité.

9. Force majeure

L'inexécution de tout ou partie de ses obligations par l'une ou l'autre des parties ne pourra engager sa responsabilité si l'inexécution est due à un événement de force majeure, tel que prévu par la loi et la jurisprudence française.

Les parties conviennent expressément que seront considérés comme cas de force majeure les cas suivants : interruption, panne, piratage, sabotage des moyens de télécommunication et/ou arrêt de la fourniture d'énergie, attentat, épidémie, avaries, émeutes, guerre, guerre civile, grève totale ou partielle et lock-out, soit chez l'une des parties, soit chez ses fournisseurs, ses prestataires et/ou sous-traitants, ainsi que les interdictions ou restrictions des autorités publiques à la fourniture des services de télécommunications.

Le cas de force majeure suspend les obligations nées du Contrat pendant toute la durée de son existence. Toutefois, si le cas de force majeure avait une durée d'existence supérieure à trente (30) jours consécutifs, il ouvrirait droit à la résiliation de plein droit du Contrat par l'une ou l'autre des parties huit (8) jours après l'envoi d'une lettre recommandée avec demande d'avis de réception, notifiant cette décision.

10. Résiliation

En cas de manquement de l'une des parties à l'une quelconque de ses obligations, et sauf cas de force majeure, l'autre partie pourra la mettre en demeure de respecter ses engagements par lettre recommandée

avec demande d'avis de réception faisant mention expresse de son intention de mettre fin au Contrat si ces engagements n'étaient pas respectés. A défaut pour la partie fautive d'avoir apporté un remède à son manquement dans un délai de trente (30) jours à compter de la date de première présentation de ladite mise en demeure, l'autre partie pourra mettre fin au Contrat de plein droit par l'envoi d'une seconde lettre recommandée avec demande d'avis de réception.

11. Protection des données à caractère personnel

SARL 13° SUD procède en sa qualité de responsable de traitement à la collecte des données personnelles du Client.

Conformément aux articles 32 et suivants de la loi Informatique et Libertés » du 6 janvier 1978, le traitement automatisé de ces données fait l'objet d'une déclaration auprès de la CNIL. La collecte de ces données est obligatoire pour assurer la gestion des commandes. Les données collectées sont destinées à SARL 13° SUD, ainsi qu'à ses partenaires éventuellement nécessaires à la gestion des commandes.

Les Clients et leurs utilisateurs autorisés disposent d'un droit d'accès et de modification des données à caractère personnel les concernant par l'envoi d'un courrier à l'adresse suivante : SARL 13° SUD, 33 Ter Allée Cocos – La Ressource – 97438 Ste Marie

SARL 13° SUD se réserve le droit d'utiliser les données collectées à des fins de prospection commerciale. A ce titre, le Client dispose d'un droit d'opposition à l'adresse susvisée.

12. Confidentialité

SARL 13° SUD est tenue au secret professionnel le plus absolu sur toutes les informations à caractère stratégique, technique, commercial, financier ou autre concernant le Client. SARL 13° SUD s'engage à ne divulguer aucune des informations ni aucun des documents à caractère confidentiel recueillis dans le cadre du présent Contrat.

13. Sous-traitance de la Prestation

SARL 13° SUD ne pourra sous-traiter tout ou partie de la Prestation fournie au Client sans l'accord express et formalisé de celui-ci.

14. Notifications

Toute notification ou communication prévue par le Contrat sera adressée :

- pour SARL 13° SUD: par courrier à SARL 13° SUD 33 Ter Allée Cocos – La Ressource – 97438 Ste Marie, par e-mail à rem.exe@gmail.com ou par téléphone au 0639.69.09.29 (dans ce dernier cas, elle devra être confirmée sans délai par courrier ou par e-mail) ;
- pour le Client : par courrier ou par e-mail aux coordonnées transmises à SARL 13° SUD lors de la souscription de l'Offre.

15. Loi applicable et clause attributive de juridiction

La loi française sera seule applicable au présent Contrat à l'exclusion des règles de conflit.

Pour les commerçants, tout litige entre les parties, relatif à leurs relations commerciales et notamment à la conclusion, l'interprétation, l'exécution et la cessation du présent Contrat sera soumis à la compétence exclusive des juridictions du lieu du siège social de SARL 13° SUD, même en cas d'appel en garantie ou de pluralité de défendeurs.

16. Acceptation

Le présent Contrat exprime l'intégralité des obligations. Il remplace et annule tous les pourparlers, accords verbaux et/ou écrits intervenus entre SARL 13° SUD et le Client antérieurement à sa signature.

Chacun a fait élection de domicile à l'adresse pour laquelle elle figure sur le Contrat. En cas de modification du domicile de l'une des parties, cette modification ne sera opposable à l'autre qu'à compter du jour où elle lui aura été notifiée par lettre recommandée avec accusé de réception.

La conclusion du Contrat n'a pas pour effet d'accorder au Client une quelconque exclusivité. Par conséquent, SARL 13° SUD demeure libre de fournir des prestations identiques à d'autres Clients.

17. Dispositions diverses

17.1 Nullité d'une clause

La nullité ou la non-opposabilité de toute disposition du Contrat ne devra pas affecter les autres stipulations. Dans ce cas cependant, les parties devront dans la mesure du possible remplacer la disposition annulée par une stipulation valable correspondant à l'esprit et à l'objet du Contrat. A défaut, le Contrat devra être interprété comme si la clause nulle ou inopposable avait été omise.

17.2 Intitulés

Les intitulés des articles du Contrat ont pour seul but de faciliter les références et n'ont pas par eux-mêmes de valeur contractuelle ou de signification particulière.

17.3 Tolérance

Le fait pour l'une des parties de s'abstenir de diligenter un quelconque recours lié au manquement de l'autre partie à l'une quelconque de ses obligations ou engagements aux termes du Contrat ne saurait valoir renonciation définitive à exercer ledit recours relativement à ce manquement ou à tout manquement ultérieur.